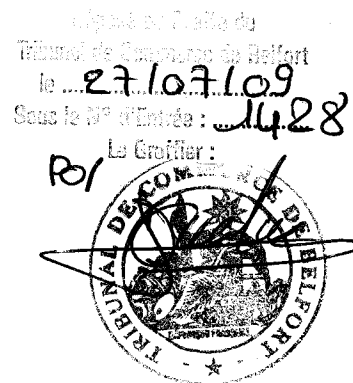


A.C. AUTOMATION
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 39.000 euros
Siège social : 25210 BONNETAGE – 6 route de Besançon
R.C.S. BELFORT 404 144 792



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Réunion du 26 juin 2009

L'an deux mil neuf
et le vingt six juin

La société **JADE FINANCIERE**,
représentée par **Monsieur Jean-Michel SCHWINT**
associée unique de la société « A.C. AUTOMATION » au capital de 39.000 euros divisé
en 1500 actions de 26 € chacune, a pris les décisions suivantes relevant de la
compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Le représentant de la société A.C.E., commissaire aux comptes, convoqué par lettre
remise en main propre n'assiste pas à la réunion.

ORDRE DU JOUR ET DECISIONS A PRENDRE

- modification de la date de clôture des exercices sociaux
- modification corrélative de l'article 5 des statuts
- pouvoirs pour formalités

DECISIONS

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux pour la
fixer au 30 septembre de chaque année.

L'exercice en cours sera prorogé jusqu'au 30 septembre 2009.

Deuxième décision

L'associé unique, en conséquence de la décision prise sous la précédente résolution, décide de modifier ainsi qu'il suit le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts :

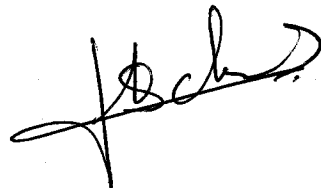
« L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite aux décisions prises au cours de la présente réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Sch...', is written over a horizontal line.